

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 18 février 2021

Date d'affichage : 18 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RIVAS Natacha)

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-02-029

Objet : Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au Maire.

Les derniers tarifs de l'eau et de l'assainissement ont été fixés par délibération du 25 juin 2018, et doivent être actualisés afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. Le Conseil Municipal a opté pour l'assujettissement à la TVA depuis le 02 décembre 1997. Les arrêtés ministériels du 19 juillet 1960 et 28 février 1986 ainsi que selon la réponse ministérielle n° 35677 du 25 janvier 1988, prévoient que les personnes ayant la possibilité de se relier aux réseaux d'assainissement de la commune sont redevables des taxes et redevances d'assainissement.

Je vous propose d'appliquer une augmentation de 2.00 % pour l'ensemble des tarifs, et d'augmenter de manière plus significative les tarifs du personnel communal et celui de la cureuse d'égouts.

Les tarifs hors taxes seraient les suivants à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Prix de l'abonnement

- eau	32.96 €
- assainissement	33.80 €

Prix du m ³ d'eau	1.08 €
------------------------------	--------

Prix du m ³ d'assainissement	1.22 €
---	--------

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le 05/03/2021

Recevoir
Levraut

ID : 073-217303064-20210225-D21_02_029-DE

Prix de la location annuelle des compteurs :

Ø 15	10.71 €
Ø 20	12.64 €
Ø 25	23.38 €
Ø 32	24.70 €
Ø 40	39.78 €
Ø 50	50.50 €
Ø 60	84.25 €
Combiné	214.49 €

Prix des travaux de prise en charge sur les réseaux d'eau :

Ø 20	373.56 €
Ø 25	409.58 €
Ø 32	442.29 €
Ø 40	450.18 €

Interventions du personnel Communal

Prix horaire pendant les heures de service	35 €
Prix horaire en dehors des heures de service	40 €
Plus-value par heure pour intervention Dimanche, jours fériés et nuit de 22 H à 6 H du matin	30 €

Forfait pour intervention avec poste à souder pour dégel des conduites d'eau :

- pour compteur Ø 15 et 20	90 €
- pour compteur Ø supérieur à 20	110 €

Forfait intervention avec cureuse d'égouts : 115 €

TOUS CES TARIFS SONT HORS TAXES

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 18 février 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 18 février 2021,

Où l'exposé de Madame Rivas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

> d'approuver ces nouveaux tarifs pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2021.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 05/03/2021
Affichage : 05/03/2021
Valloire, le 05/03/2021
Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX.